



ENGAGÉ·ES POUR L'AVENIR DE "JEUNESSE ET SPORTS"

LA FSU,
C'EST
QUOI ?

Première fédération syndicale à l'Education Nationale et deuxième dans la fonction publique d'État, la FSU tire sa force et son efficacité des liens qu'elle établit entre défense des droits des personnels et promotion de son projet de société, avec des propositions pour le sport et la jeunesse.

A la FSU, nous militons pour rendre à « Jeunesse et Sports » ses lettres de noblesse et donner des perspectives de stabilité pour l'avenir. SPORT et EDUCATION POPULAIRE doivent se conjuguer au présent. Les élu·es et militant·es de la FSU travaillent à vos côtés et se mobilisent au quotidien pour défendre et valoriser l'action des personnels Jeunesse et Sports. Ils/elles revendentiquent un ministère d'intervention et se battent contre le transfert des missions Jeunesse et Sports à des agences. Pour la FSU, l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, cela devrait être un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice, avec des moyens renforcés, un·e ministre ayant la main sur ses crédits et ses personnels et pouvant s'appuyer sur une administration et une DRH qui lui soient propres.

La FSU, ce sont aussi des collègues J&S qui sont élu·es au CSA MJS (comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports) et qui participent aux différents groupes de travail sur tous les sujets J&S :

Gwénaëlle NATTER

CAS à la DRAJES Grand Est (Nancy)
gwenaelle.natter@region-academique-grand-est.fr



Benjamin SALESSE

SAENES au SDJES du Loir-et-Cher
benjamin.salesse@ac-orleans-tours.fr



Vincent ROUYER

Formateur au CREPS Rhône Alpes (Vallon)
vincent.rouyer@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr



Jean KANAPA

Formateur au CREPS
Rhône Alpes (Vallon)
jean.kanapa@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr



Catherine DE NADAI

CTPS jeunesse à la DRAJES
Nouvelle Aquitaine (Bordeaux)
catherine.de-nadai@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr



Lou COUNIL

CAS à la DS du MSJVA
lou.council@sports.gouv.fr



+ un réseau de militant·es sur tous les territoires

La FSU est composée de syndicats nationaux, tels que:

- Le **SNEP-FSU** qui syndique les personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports (PS, CTPS, CEPJ) ainsi que les enseignant·es d'EPS, quel que soit leur secteur d'intervention (Education nationale, enseignement supérieur, Jeunesse et Sports, agriculture, affaires étrangères, ...)
- Le **SUI-FSU** qui syndique les inspecteurs·rices (IJS, IA-IPR, IEN)
- Le **SNASUB-FSU** qui syndique les personnels administratifs



Contact : gwenaelle.natter@snepfu.net

NOTRE ORIGINALITE

Le SNEP-FSU :

- Défend les personnels et leurs conditions de travail dans le cadre d'une vision globale et ambitieuse du service public de la jeunesse et des sports,
- Prend en compte et analyse l'ensemble des dimensions du sport dans la société (ex: 10 propositions pour le sport)
- Co-construit ses propositions et revendications avec les personnels,
- Mène des batailles plus larges, avec la Fédération Syndicale Unitaire (une vingtaine de syndicats), sur des questions de société telles que l'éducation, les salaires, les retraites, la protection sociale, ...



NOS ATOUTS



- Expertise et connaissance du milieu,
- Capacité à contester, tout en étant force de propositions (qui sont réalistes),
- Structuration interne et moyens de fonctionnement, avec une organisation qui va du national jusqu'à l'échelon local et des militant·es engagé·es au quotidien,
- 4e force de la FSU qui est n°1 à l'Education Nationale et n°2 dans la Fonction Publique d'Etat => écoute particulière des « décideurs » politiques et des ministères concernés par les questions de la jeunesse et des sports.

NOS VALEURS et MANDATS

Sur les politiques J&S

- Défense et promotion d'un service public national Jeunesse et Sports ambitieux, avec un ministère J&S renforcé et des personnels valorisés, NON aux agences !
- Un sport « démocratisé » et « émancipateur » :
 - un bien public qui n'est pas une marchandise ni un instrument politique,
 - un sport accessible à tous, et ce dans ses différentes formes de pratiques
- Des politiques d'éducation populaire qui visent l'émancipation et la transformation sociale



NOS VALEURS et MANDATS Concernant les personnels J&S



- Faire respecter les droits de chacun·e dans le cadre de l'intérêt général
- Soutenir et défendre tous les personnels, qu'ils/elles exercent des missions sport ou jeunesse ou d'encadrement, quels que soient leurs lieux d'exercice (services, établissements, fédérations, administration centrale)
- Veiller à l'équité et l'égalité de traitement de tous les collègues,
- OUI à la transparence, NON aux clientélismes et au renforcement des pouvoirs discrétionnaires des hiérarchies locales
- Défendre et valoriser le statut de cadre A des PTP en tant que « concepteurs » qui sont forces de propositions

ÊTRE SYNDIQUÉ·E, A QUOI ÇA SERT ?



- C'est d'abord un droit constitutionnel rappelé dans le statut général des fonctionnaires qui ne peut être contesté par personne !
- C'est appartenir à un collectif de collègues qui défendent la profession et élaborent la « politique » du syndicat.
- C'est être bien informé·e, obtenir de l'aide et des conseils le cas échéant.
- C'est permettre au SNEP-FSU de fonctionner, d'agir, d'informer : les cotisations syndicales sont les principales ressources financières dont dispose le syndicat.

NB : A aucun moment, l'Administration (ministères ou hiérarchies locales) n'a connaissance du fait qu'un·e collègue est syndiqué·e. Heureusement !

LES COMBATS ET VICTOIRES DU SNEP-FSU À J&S

- La préservation d'un ministère et la non-privatisation des CTS.
- La ré-ouverture des concours de professeur de sport et l'augmentation des recrutements de personnels J&S dans tous les corps depuis notre retour à l'Education Nationale, rendues possibles grâce au travail de conviction mené par les représentants du SNEP-FSU.
- La revalorisation des rémunérations et des carrières (dont indemnités).



ÊTRE SYNDIQUÉ·E, COMBIEN ÇA COÛTE RÉELLEMENT ?

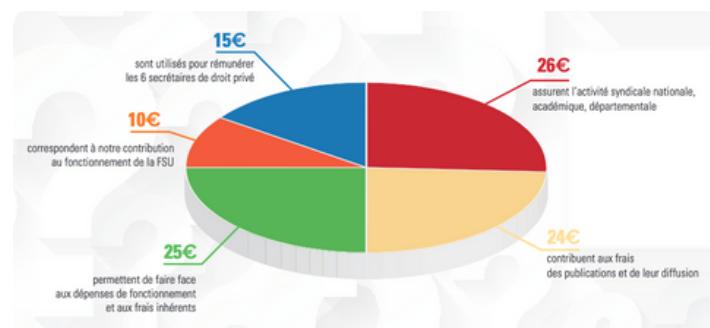


- L'adhésion ne coûte réellement que 34% du montant de la cotisation car 66% sont déductibles des impôts.
- Les collègues qui optent pour la déduction forfaitaire de 10% pour frais professionnels lors de la déclaration des revenus bénéficient d'un crédit d'impôt.
- Les collègues qui optent pour les frais réels incluent le montant de la cotisation dans les frais réels.
- Pour un·e stagiaire (concours externe), cela revient à 33 € par an soit 3 € par mois environ.
- Pour un·e PTP au 6e échelon de la classe normale, cela revient à 60 € par an soit 5 € par mois environ.

A QUOI SERT MA COTISATION SYNDICALE ?

Le SNEP-FSU est indépendant des pouvoirs publics et de l'Administration, des partis politiques et des cultes. Il n'est pas subventionné.

100 € de cotisation versée au SNEP-FSU sont utilisés ainsi :



CONTACT



SNEP-FSU, 76-78 rue des Rondeaux - 75020 PARIS



01.44.62.82.32



mjs@snefpsu.net

